

LETTRE D'ENTENTE 2023-2028 – NUMÉRO 04

ENTRE D'UNE PART :

**LA FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS (INC.) CSN AU NOM
DES SYNDICATS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DES COLLÈGES (FEESP-CSN)**

ET

D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

CONCERNANT UNE MODIFICATION DE LA CLAUSE 7-14.05

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIIT :

Les dispositions de la convention collective signée le 9 juin 2024 et liant, d'une part, le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) et, d'autre part, la Fédération des employées et employés de services publics inc. (FEESP-CSN), sont modifiées de la façon suivante :

1. Le texte à la clause 7-14.05 est remplacé par le suivant :

7-14.05

Les dispositions relatives aux régimes d'assurance vie, d'assurance maladie et d'assurance traitement prévues à la convention collective 2020-2023 continuent de s'appliquer jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la présente convention collective, le Collège et la personne salariée continuant à contribuer à ces régimes selon la convention collective 2020-2023.

De plus, un tel régime d'assurance maladie demeure en vigueur après la date d'entrée en vigueur de la présente convention collective si le comité paritaire prévu ci-après décide de le maintenir ou ne peut compléter les modifications relatives à l'entrée en vigueur du nouveau régime.

Les régimes d'assurance vie, d'assurance maladie et d'assurance traitement prévus au présent article s'appliquent à la date d'entrée en vigueur de la présente convention collective sous réserve de dispositions à l'effet contraire.

La présente entre en vigueur rétroactivement au 9 juin 2024.

EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montréal, ce 21^e jour du mois de août 2024.

**POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)**



Alexandre Havard, président

**POUR LA FÉDÉRATION DES
EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE
SERVICES PUBLICS (INC) CSN AU NOM
DES SYNDICATS DU PERSONNEL DE
SOUTIEN DES COLLÈGES (FEESP)**



Riccardo Pavoni, président du Secteur
soutien cégeps FEESP



Jean-François Noël, vice-président



Catherine Potvin, conseillère syndicale